



**LES MAUX
D'INAYA**

KIT FAMILLES SANS SOLUTION

**Enfants sans IME, sans scolarité,
sortis du système**

**Agir pour faire valoir les droits de
nos enfants, défendre leur dignité,
et obtenir des réponses concrètes.**

SOMMAIRE

 AVERTISSEMENT	3
 À qui s'adresse ce guide ?	3
 Références légales	3
COMPRENDRE LA SITUATION	4
Enfants sans solution : quand le système abandonne	4
 Pourquoi ce kit existe	4
 Tes droits	4
LES DROITS FONDAMENTAUX	5
 Code de l'Éducation – Article L.112-1	5
 Code de l'Action Sociale et des Familles – Article L.246-1	5
 Conseil d'État – Décision n°420788 du 20 avril 2018	5
 Les droits fondamentaux — en version simple	5
 Droit à une scolarisation adaptée	5
 Droit à la compensation du handicap	5
 Droit à être protégé	5
 Traduction simple :	5
 ÉTAPES D'ACTION POUR LES PARENTS	6
Chaque étape crée une trace écrite	6
1) Relance écrite MDPH + ARS	6
2) Demande de GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse)	6
3) Demande de PAG (Plan d'Accompagnement Global)	6
4) Saisine du Défenseur des droits	6
 MODÈLES DE COURRIERS TYPES	6
 Modèle 1 – Relance MDPH / ARS	8
 Modèle 2 – Demande de GOS (réunion de crise)	9
 Modèle 3 – Demande de Plan d'Accompagnement Global (PAG)	10
 Modèle 4 – Saisine du Tribunal Administratif (référé-liberté)	11
 Modèle 5 – Saisine du Défenseur des droits	12
 Modèle 6 – Recours indemnitaire pour carence d'exécution	13
 Modèle “Projet de vie express”	14
 1. Informations sur l'enfant	14
 2. Situation actuelle	14
 3. Besoins prioritaires	14
 4. Démarches déjà engagées	14
 5. Urgences non couvertes	14
 6. Signature du représentant légal	14
 CHECKLIST FAMILLE – Suivi des démarches	15
 Pièces à joindre systématiquement à chaque courrier :	15
 Conseil pratique :	15
LE RECOURS INDEMNITAIRE EXPLIQUÉ	16
 Quand et comment demander une indemnisation ?	16
 Quand ?	16
 Sur quel fondement juridique ?	16

 Comment faire ?	16
 Montant de l'indemnisation	16
 Justificatifs utiles	16
 CONSEILS PRATIQUES	17
 AIDE DE L'ASSOCIATION	18
MENTIONS LÉGALES	19
 GLOSSAIRE DES SIGLES	20

AVERTISSEMENT

Ce kit est rédigé à partir de textes officiels et de jurisprudence (notamment **Conseil d'État, décision n° 420788 du 20 avril 2018**).

Il ne remplace pas un avis juridique personnalisé, mais sert de base pour défendre vos droits auprès de la **MDPH**, de l'**ARS** et de l'**État**.

Besoin d'aide ?

L'association *Les Maux d'Inaya* peut relire vos courriers et projets de vie.

 **WhatsApp** : +33 6 66 28 74 21

 **association.lesmauxdinaya@gmail.com**

À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est destiné aux familles confrontées à une **absence totale de solution** : absence d'**IME**, de **SESSAD**, d'**AESH** ou de **scolarité**.

Il fournit des **outils concrets, vérifiés et utilisables immédiatement**, pour défendre les **droits fondamentaux des enfants handicapés**.

Références légales

- **Code de l'éducation** – Article L.112-1
 - **Code de l'action sociale et des familles** – Article L.246-1
 - **Code de justice administrative** – Article L.521-2
 - **Conseil d'État** – Décision n° 420788 du 20 avril 2018 (*carence fautive d'exécution d'une orientation MDPH*)
-

 **Ce document n'est pas un conseil juridique individuel, mais un support d'action citoyenne et parentale.**

LES MAUX D'INAYA – Association loi 1901 à but non lucratif

 Soutenir, informer et défendre les familles d'enfants en situation de handicap ou sans solution adaptée.

 www.lesmauxdinaya.com

COMPRENDRE LA SITUATION

Enfants sans solution : quand le système abandonne

De nombreux enfants ayant une notification MDPH (IME, SESSAD, ULIS...) restent sans solution effective pendant des mois, parfois des années.

Ces situations entraînent une véritable rupture de parcours :

-  Déscolarisation totale ou partielle
 -  Isolement de l'enfant et de sa famille
 -  Perte d'autonomie
 -  Épuisement physique et moral des parents
-

👉 **Il ne s'agit pas d'une simple attente.**

C'est une carence d'exécution de la part de l'État et de l'ARS, qui ont pourtant l'obligation légale de mettre en œuvre les décisions d'orientation rendues par la MDPH.

➡ **Ce n'est pas une attente, c'est une faute.**

Pourquoi ce kit existe

Des milliers d'enfants en France restent sans solution médico-sociale ou scolaire, malgré une notification MDPH vers un IME, un SESSAD ou une ULIS.

Certains attendent 4, 6, voire 10 ans sans prise en charge, sans accompagnement et parfois sans école.

Ce n'est pas un "retard administratif".

👉 **C'est une carence d'exécution de l'État et de l'ARS.**

Tes droits

Tu as le droit de demander officiellement :

- ✓ Une prise en charge adaptée à ton enfant
- ✓ Un accompagnement éducatif ou scolaire effectif
- ✓ Et, si rien n'est mis en place, une indemnisation pour rupture de parcours

LES DROITS FONDAMENTAUX

Code de l'Éducation – Article L.112-1

Tout enfant présentant un handicap est inscrit dans l'école ou l'établissement le plus proche de son domicile.

Code de l'Action Sociale et des Familles – Article L.246-1

Toute personne handicapée a droit à la compensation de son handicap.

Conseil d'État – Décision n°420788 du 20 avril 2018

L'État peut être tenu responsable pour **carence fautive** dans l'exécution d'une orientation MDPH.

Les droits fondamentaux — en version simple

Droit à une scolarisation adaptée

L'école doit **s'adapter à ton enfant** :

AESH, aménagements, classe ou dispositif adapté (ULIS, IME externalisé...).

 On **ne peut pas t'imposer** : “gardez-le chez vous”.

Droit à la compensation du handicap

Les besoins **éducatifs, thérapeutiques ou de sécurité** de ton enfant doivent être **pris en charge**.

 C'est une **obligation légale**, pas une faveur.

Droit à être protégé

L'État peut être mis en cause lorsqu'un enfant est **laissé sans solution éducative ou médico-sociale** malgré une **orientation notifiée par la MDPH**.

Jurisprudence – Conseil d'État, n°420788 (20 avril 2018)

L'État peut être tenu responsable pour *carence fautive d'exécution d'une décision d'orientation*.

Traduction simple :

Si ton enfant a une **orientation IME / SESSAD / ULIS** et qu'**aucune solution** n'est mise en place,

 **tu peux agir.**

ÉTAPES D'ACTION POUR LES PARENTS

DÉMARCHES À SUIVRE

Chaque étape crée une trace écrite

 Sans écrit, on te dira “on ne savait pas”.

 Avec l'écrit, tu peux aller **jusqu'au tribunal administratif**.

1 Relance écrite MDPH + ARS

Demande une réponse claire :

“Quelle prise en charge est prévue pour mon enfant, et à quelle date ?”

 Copie possible au **Défenseur des droits**.

2 Demande de GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse)

 Réunion de crise avec la **MDPH**, l'**ARS**, l'**Éducation nationale** et les **professionnels du soin**.

 Objectif : **trouver une solution concrète**, pas du blabla.

3 Demande de PAG (Plan d'Accompagnement Global)

 Utilisé pour les **situations complexes** où aucune solution n'avance.

 Le PAG **oblige les institutions à coordonner** leurs interventions autour de ton enfant.

4 Saisine du Défenseur des droits

 Tu declares une **atteinte au droit fondamental** à l'éducation, à la santé ou à la dignité.

Le Défenseur peut **intervenir directement** auprès de l'ARS ou de la MDPH.

 Procédure **gratuite et accessible en ligne**.

5 Référé-liberté (urgence)

 **Article L.521-2 du Code de justice administrative (CJA)**

Procédure d'urgence devant le **tribunal administratif**.

Le juge peut **obliger l'État à agir rapidement** pour protéger le droit :

- à la scolarisation,
- à la sécurité,
- ou à la dignité de l'enfant.

Tous les modèles de courriers sont fournis dans le kit :

- Relance MDPH / ARS
- Demande de GOS
- Demande de PAG
- Saisine du Défenseur des droits
- Référé-liberté

MODÈLES DE COURRIERS TYPES

Tous les modèles sont
fournis dans le Kit Familles
sans solution 2025

 Tu remplis, tu signes,
tu envoies.



Modèle 1 – Relance MDPH / ARS

Objet : Relance sur l'exécution d'une orientation MDPH



À envoyer en recommandé ou par mail avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire afin d'attirer votre attention sur la situation de mon enfant [Prénom NOM], né le [date de naissance], reconnu en situation de handicap par la MDPH et bénéficiant d'une notification d'orientation vers [préciser : IME / SESSAD / ULIS / autre], délivrée le [date de notification].

À ce jour, aucune prise en charge effective n'a été mise en œuvre, malgré cette décision. Cette absence de solution entraîne une rupture de parcours particulièrement préjudiciable à mon enfant, tant sur le plan éducatif que sur le plan social et thérapeutique.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, décision n°420788 du 20 avril 2018, l'État et l'Agence Régionale de Santé ont l'obligation de mettre en œuvre les décisions d'orientation rendues par la CDAPH.

Je vous demande donc, par la présente, de bien vouloir m'indiquer :



Quelle prise en charge est prévue pour mon enfant, et à quelle date effective elle pourra débuter.

Dans l'attente de votre réponse écrite, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

(signature)

Nom, prénom du responsable légal

Adresse : [adresse complète]

Téléphone : [numéro]

E-mail : [adresse mail]

Justificatifs à joindre :

- Notification MDPH en cours de validité
- Échanges antérieurs (mails, relances, comptes rendus ESS, etc.)
- Bilans médicaux ou éducatifs récents

 Modèle 2 – Demande de GOS (réunion de crise)

GOS = Groupe Opérationnel de Synthèse

Réunion de crise multi-acteurs : MDPH, ARS, Éducation nationale, professionnels de santé.

 **Objectif : résoudre la situation concrètement et immédiatement.**

Madame, Monsieur,

Je vous écris afin de solliciter la convocation urgente d'un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) concernant la situation de mon enfant [Prénom NOM], né le [date de naissance], reconnu en situation de handicap par la MDPH et notifié vers [préciser : IME / SESSAD / ULIS / autre] le [date de notification].

Malgré cette notification, aucune solution effective n'a été mise en œuvre à ce jour. Mon enfant reste sans accompagnement, ce qui entraîne une rupture de parcours grave sur les plans éducatif, thérapeutique et social.

Conformément aux dispositions prévues par la circulaire interministérielle du 8 mars 2018 relative à la mise en place d'un Groupe Opérationnel de Synthèse, je sollicite l'organisation d'une réunion réunissant :

les services de la MDPH,
la Délégation Territoriale de l'ARS,
les représentants de l'Éducation nationale,
ainsi que les professionnels de santé et du médico-social concernés.

 **Objectif : trouver une solution immédiate et adaptée à la situation de mon enfant, conformément aux décisions de la CDAPH et à son intérêt supérieur.**
Je reste disponible pour convenir d'une date de réunion dans les plus brefs délais et fournir tout document complémentaire utile.

Dans l'attente de votre réponse rapide, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(signature)

Nom, prénom du responsable légal

Adresse : [adresse complète]

Téléphone : [numéro]

E-mail : [adresse mail]

Justificatifs à joindre :

- Notification MDPH
- Courriers ou relances antérieures
- Comptes rendus de suivi (scolaire, médical, éducatif)
- Bilans professionnels récents

 Modèle 3 – Demande de Plan d’Accompagnement Global (PAG)
Objet : Demande de mise en œuvre d’un Plan d’Accompagnement Global (PAG)

 À envoyer à la MDPH (avec copie à l’ARS et aux services concernés) – par recommandé ou mail avec accusé de réception.

Madame, Monsieur,

Je sollicite, par la présente, la **mise en œuvre d’un Plan d’Accompagnement Global (PAG)** pour mon enfant **[Prénom NOM]**, né le **[date de naissance]**, reconnu en situation de handicap par la MDPH et notifié vers **[préciser : IME / SESSAD / ULIS / autre]** le **[date de notification]**.

Malgré cette orientation, aucune solution effective n’a été trouvée à ce jour, entraînant une **rupture de parcours** éducatif, thérapeutique et social.

Conformément à l’**article R.146-29 du Code de l’action sociale et des familles**, le Plan d’Accompagnement Global doit être proposé lorsque la mise en œuvre d’une décision de la CDAPH se heurte à des difficultés sérieuses ou à l’absence de solution adaptée.

Le **PAG a pour objectif** de mobiliser l’ensemble des acteurs concernés (MDPH, ARS, Éducation nationale, établissements, professionnels de santé et du médico-social) afin d’élaborer **une réponse concertée et coordonnée** pour mon enfant.

Je vous demande donc d’engager sans délai cette procédure, dans l’intérêt supérieur de mon enfant et conformément à l’esprit de la loi du 11 février 2005 garantissant l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour participer à la réunion de lancement du PAG.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations respectueuses.

(signature)

Nom, prénom du responsable légal

Adresse : [adresse complète]

Téléphone : [numéro]

E-mail : [adresse mail]

Justificatifs à joindre :

- Notification MDPH en cours de validité
- Échanges écrits (MDPH, ARS, établissements)
- Bilans médicaux, éducatifs et scolaires
- Attestation de rupture de parcours (absence de prise en charge, déscolarisation, etc.)



Modèle 4 – Saisine du Tribunal Administratif (référé-liberté)

Objet : Requête en référé-liberté sur le fondement de l'article L.521-2 du Code de justice administrative

➡ À adresser au Tribunal Administratif compétent (par mail, dépôt en ligne sur Télérecours citoyens, ou en urgence sur place).

Madame la Présidente / Monsieur le Président du Tribunal Administratif de [ville],

Je soussigné(e), **[Nom, prénom]**, agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de mon enfant **[Prénom NOM]**, né le **[date de naissance]**, sollicite la mise en œuvre d'une **procédure de référé-liberté** conformément à l'article **L.521-2 du Code de justice administrative**.

Mon enfant est reconnu en situation de handicap par la MDPH et notifié vers **[IME / SESSAD / ULIS / autre]** depuis le **[date de notification]**.

Malgré cette décision, **aucune prise en charge effective n'a été mise en œuvre**, et aucune solution alternative adaptée ne lui a été proposée.

Cette absence de solution constitue une **carence grave et manifeste de l'État et de ses services (MDPH, ARS, Éducation nationale)**, portant atteinte à plusieurs **libertés fondamentales**, notamment :

- le **droit à l'éducation**, garanti par l'article L.111-1 du Code de l'éducation et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ;
- le **droit à la dignité et à la sécurité** de la personne en situation de handicap, garanti par l'article L.114 du Code de l'action sociale et des familles.

Je demande donc à ce que le juge des référés ordonne à l'État et à ses services :

- 1 de **mettre en œuvre immédiatement la décision d'orientation MDPH**,
- 2 et de **proposer sans délai une solution adaptée et effective** (scolarisation, accompagnement médico-social, AESH, etc.), dans un délai déterminé par le tribunal.

Je joins à cette requête les pièces justificatives attestant de la situation de rupture de parcours et du préjudice subi.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

(signature)

Nom, prénom du représentant légal

Adresse : [adresse complète]

Téléphone : [numéro]

E-mail : [adresse mail]

Justificatifs à joindre :

- Notification MDPH (orientation non exécutée)
- Relances écrites (MDPH, ARS, Éducation nationale)
- Preuves de rupture de parcours (déscolarisation, absence de suivi, etc.)
- Courriers restés sans réponse
- Attestations ou bilans médicaux



Modèle 5 – Saisine du Défenseur des droits

Objet : Signalement d'une atteinte aux droits fondamentaux d'un enfant en situation de handicap



Procédure gratuite, à déposer en ligne sur www.defenseurdesdroits.fr ou par courrier à :

Défenseur des droits – Libre réponse 71120 – 75342 Paris Cedex 07

Madame, Monsieur le Défenseur des droits,

Je me permets de vous saisir au sujet de la situation de mon enfant **[Prénom NOM]**, né le **[date de naissance]**, reconnu en situation de handicap par la MDPH et orienté vers **[IME / SESSAD / ULIS / autre]** depuis le **[date de notification]**.

Malgré cette orientation, **aucune solution effective n'a été proposée ou mise en œuvre**. Cette carence perdure malgré mes démarches répétées auprès de la MDPH, de l'ARS et de l'Éducation nationale.

Cette situation constitue une **atteinte manifeste à plusieurs droits fondamentaux**, notamment :

- le **droit à l'éducation** (article L.111-1 du Code de l'éducation) ;
- le **droit à la santé et à la prise en charge adaptée** (article L.114 du Code de l'action sociale et des familles) ;
- et le **droit à la dignité et à la non-discrimination** (article 1er de la loi du 11 février 2005).

Je sollicite donc votre intervention pour faire respecter les droits de mon enfant, rappeler les obligations légales des services publics concernés et contribuer à la recherche d'une solution effective.

Je joins à cette saisine l'ensemble des éléments attestant de la situation et des démarches entreprises.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Défenseur des droits, l'expression de ma considération respectueuse.

(signature)

Nom, prénom du représentant légal

Adresse : [adresse complète]

Téléphone : [numéro]

E-mail : [adresse mail]

Justificatifs à joindre :

- Notification MDPH
- Courriers / relances (MDPH, ARS, Éducation nationale)
- Bilans médicaux / éducatifs
- Attestation de rupture de parcours (déscolarisation, absence de prise en charge, etc.)

Modèle 6 – Recours indemnitaire pour carence d'exécution

Objet : Demande d'indemnisation pour non-exécution d'une décision d'orientation MDPH

➡ À adresser au Préfet du département (ou au Recteur selon le type de carence), par courrier recommandé avec accusé de réception.

Madame la Préfète / Monsieur le Préfet,

Je soussigné(e), **[Nom, prénom]**, représentant légal de l'enfant **[Prénom NOM]**, né le **[date de naissance]**, reconnu en situation de handicap par la MDPH, me permets de vous adresser la présente **demande d'indemnisation** pour carence fautive de l'État.

Mon enfant bénéficie d'une **notification d'orientation vers [IME / SESSAD / ULIS / autre]**, délivrée par la CDAPH le **[date de notification]**.

Pourtant, **aucune solution effective n'a été mise en œuvre à ce jour**, malgré mes nombreuses démarches auprès de la MDPH, de l'ARS et de l'Éducation nationale. Cette situation, qui prive mon enfant de tout accompagnement éducatif, social et thérapeutique, constitue une **rupture de parcours** engageant la responsabilité de l'État.

La **jurisprudence du Conseil d'État (décision n°420788 du 20 avril 2018)** a rappelé que l'État commet une **faute de carence** lorsqu'il ne met pas en œuvre, dans un délai raisonnable, les décisions d'orientation rendues par la CDAPH.

En conséquence, je sollicite une **indemnisation du préjudice subi** par mon enfant et par notre famille, au titre :

- de la perte de chance éducative et de socialisation ;
- de la détresse morale et de l'épuisement familial liés à cette carence ;
- et des frais supportés (suivis libéraux, transports, aménagements, etc.) en substitution du service public défaillant.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de bien vouloir m'accuser réception de la présente demande préalable, conformément à l'article **R.421-1 du Code de justice administrative**.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(signature)

Nom, prénom du représentant légal

Adresse : [adresse complète]

Téléphone : [numéro]

E-mail : [adresse mail]

Justificatifs à joindre :

- Notification MDPH (orientation non exécutée)
- Courriers / relances à la MDPH, ARS, Éducation nationale
- Attestations de professionnels (médecins, enseignants, thérapeutes)
- Factures ou justificatifs de frais liés à la carence de prise en charge
- Tout document prouvant la rupture de parcours



Modèle "Projet de vie express"

➡ À joindre à toute demande ou relance auprès de la MDPH, de l'ARS, ou dans le cadre d'un PAG / GOS.



1. Informations sur l'enfant

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Numéro de dossier MDPH (si connu) : _____

Type(s) de handicap / diagnostic(s) : _____

Taux d'incapacité (si notifié) : _____



2. Situation actuelle

(Coche ou complète selon ta situation)

- ☐ En attente de place en IME / SESSAD / ULIS / autre depuis le : _____
- ☐ Sans scolarisation effective depuis le : _____
- ☐ En rupture de soins ou d'accompagnement depuis le : _____
- ☐ AESH non attribué / non présent malgré la notification
- ☐ Autre situation préoccupante : _____



3. Besoins prioritaires

Décris en quelques phrases les besoins essentiels de ton enfant :



Accompagnements thérapeutiques : _____



Scolarisation / inclusion : _____



Aide humaine / AESH / PCH : _____



Matériel ou adaptation spécifique : _____



Communication / socialisation : _____



4. Démarches déjà engagées

Liste les courriers, relances ou suivis déjà effectués :

- Relance écrite MDPH (date : _____)
- Contact ARS / Éducation nationale
- Signalement Défenseur des droits
- Dossier PCH / AEEH / orientation IME
- Réunions ESS / GOS / PAG
- Autres : _____



5. Urgences non couvertes

Décris les points critiques à traiter sans délai (santé, sécurité, isolement, épuisement familial, etc.) :



6. Signature du représentant légal

Nom / prénom : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025

Signature : _____

Astuce :

Ce "Projet de vie express" ne remplace pas le projet de vie complet de la MDPH, mais il permet de **rappeler l'urgence de la situation** lors d'un contact avec les institutions (ARS, MDPH, Inspection académique...).


CHECKLIST FAMILLE – Suivi des démarches


Pour suivre pas à pas toutes les actions entreprises pour ton enfant sans solution adaptée.

Étape	Action effectuée	Date	Commentaires
	Relance MDPH / ARS envoyée	___ / ___ / 2025	_____ _____
	Demande de GOS (réunion de crise)	___ / ___ / 2025	_____ _____
	Demande de PAG (Plan d'Accompagnement Global)	___ / ___ / 2025	_____ _____
	Saisine du Défenseur des droits	___ / ___ / 2025	_____ _____
	Saisine du Tribunal administratif (référé-liberté)	___ / ___ / 2025	_____ _____
	Recours indemnitaire (carence d'exécution)	___ / ___ / 2025	_____ _____


Pièces à joindre systématiquement à chaque courrier :

- Notification MDPH (orientation, taux, décisions CDAPH)
- Courriers et échanges antérieurs avec MDPH / ARS / Éducation nationale
- Bilans médicaux, éducatifs ou paramédicaux récents
- Certificats médicaux ou attestations de professionnels (médecins, enseignants, thérapeutes, etc.)


Conseil pratique :


 Conserve **une copie papier et numérique** de chaque courrier envoyé (PDF + accusé de réception).


 N'hésite pas à utiliser une **adresse mail unique dédiée** à tes démarches (ex. famille.nom@outlook.fr) pour suivre facilement les réponses.

LE RECOURS INDEMNITAIRE EXPLIQUÉ

Quand et comment demander une indemnisation ?

Quand ton enfant reste **sans solution effective** malgré une orientation MDPH (IME, SESSAD, ULIS, AESH...) depuis des mois ou des années, tu peux demander une **indemnisation financière** à l'État pour **carence d'exécution**.



Quand ?

➡ Après **6 à 12 mois** de démarches restées **sans résultat concret** (absence de place, pas d'accompagnement, scolarité impossible).

➡ Si tu as déjà fait plusieurs **relances écrites** à la MDPH, à l'ARS ou à la DSDEN, sans solution proposée.



Sur quel fondement juridique ?

➡ **Décision du Conseil d'État n°420788 du 20 avril 2018**

Elle reconnaît la **faute de l'État** quand une orientation décidée par la CDAPH n'est pas mise en œuvre dans un délai raisonnable.

👉 Cela s'appelle une **carence d'exécution**.

L'État a l'obligation d'assurer la continuité du parcours de ton enfant.



Comment faire ?

1. Étape 1 — Recours gracieux indemnitaire

✉ Adresse un courrier au **Préfet de département et à l'ARS**, en expliquant :

- Depuis quand ton enfant est sans solution
- Les conséquences (déscolarisation, isolement, régression, perte d'emploi, épuisement familial, etc.)
- En joignant tous les justificatifs (notifications MDPH, relances, bilans médicaux, attestations...).

2. Étape 2 — Recours contentieux (tribunal administratif)

⚖ Si tu n'as pas de réponse dans les 2 mois ou si ta demande est refusée, tu peux saisir le **tribunal administratif** pour demander une **indemnisation financière**.

💡 Tu peux le faire **sans avocat**, mais il est conseillé d'être accompagné par une **association** ou un **juriste**.



Montant de l'indemnisation

Les tribunaux ont déjà accordé :

- **2 000 à 5 000 €** pour quelques mois sans solution
- **5 000 à 15 000 €** (voire plus) pour plusieurs années de rupture de parcours en tenant compte du **préjudice moral**, de la **régression de l'enfant**, et de la **perte d'emploi** ou du **temps de garde contraint** pour le parent aidant.



Justificatifs utiles

- ✓ Notification(s) MDPH (orientation IME, ULIS, SESSAD, AESH...)
- ✓ Relances écrites à l'ARS / MDPH / Éducation nationale
- ✓ Témoignages ou certificats médicaux
- ✓ Attestations d'absence de place / refus d'inscription scolaire
- ✓ Courriers restés sans réponse

LES MAUX D'INAYA – Association loi 1901 à but non lucratif

💙 Soutenir, informer et défendre les familles d'enfants en situation de handicap ou sans solution adaptée.

🌐 www.lesmauxdinaya.com • ✉ association.lesmauxdinaya@gmail.com

CONSEILS PRATIQUES

 Pour garder un dossier clair, complet et défendable en cas de recours

✓ Conserve tous les échanges écrits

(mails, lettres recommandées avec accusé de réception, SMS officiels, convocations, comptes rendus ESS...)

 Chaque trace écrite constitue une **preuve** que tu as alerté les institutions.
Sans ces documents, il sera difficile de démontrer que tu as agi dans les règles.

✓ Joins systématiquement le projet de vie

 C'est la **pièce maîtresse** de ton dossier MDPH.

Il explique le quotidien, les besoins de ton enfant et les conséquences de l'absence de solution.

 Joins-le à **chaque relance, demande ou recours**.

✓ Note les noms et fonctions de tes interlocuteurs

 MDPH, ARS, DSDEN, enseignant référent, direction d'école, etc.

 Cela te permettra de **reconstituer la chronologie** de tes démarches en cas de saisine du tribunal ou du Défenseur des droits.

✓ Ne reste jamais sans trace écrite

 Si on t'appelle, **résume l'échange par écrit** dans un mail ou courrier :

Objet : Suite à notre conversation du [date]

Bonjour, je fais suite à notre échange téléphonique concernant [sujet].

Vous m'avez indiqué que [...].

Je vous remercie de bien vouloir me le confirmer par écrit.

 **Règle d'or : Sans preuve écrite, aucun recours n'est possible**

Même si tu as raison, la justice et les institutions ne se basent **que sur les documents officiels**.

 Un dossier bien tenu = une famille protégée.

LES MAUX D'INAYA – Association loi 1901 à but non lucratif

 Soutenir, informer et défendre les familles d'enfants en situation de handicap ou sans solution adaptée.

 www.lesmauxdinaya.com •  association.lesmauxdinaya@gmail.com

AIDE DE L'ASSOCIATION

 **L'association *Les Maux d'Inaya* peut vous aider à :**

 **Rédiger ou relire vos courriers officiels**

(demandes MDPH, relances ARS, recours gracieux, etc.)

 **Formuler vos recours administratifs ou juridiques**

(PAG, Défenseur des droits, Tribunal administratif...)

 **Préparer vos dossiers MDPH**

(formulaire CERFA 15692*01, projet de vie, justificatifs, suivi de décision...)

 **Contact direct**

 **Mail :** association.lesmauxdinaya@gmail.com

 **Site :** www.lesmauxdinaya.com

 **WhatsApp :** +33 6 66 28 74 21

LES MAUX D'INAYA – Association loi 1901 à but non lucratif

 Soutenir, informer et défendre les familles d'enfants en situation de handicap ou sans solution adaptée.

MENTIONS LÉGALES

 Rédaction et conception :
Association Les Maux d'Inaya
RNA : W784011291
27 Résidence du Petit Bon temps – 78370 Plaisir
 www.lesmauxdinaya.com
 association.lesmauxdinaya@gmail.com

Nature du document :

Document informatif, gratuit et non commercial, destiné à soutenir les familles d'enfants sans solution adaptée (scolaire, médico-sociale, ou éducative).

 **Ce kit ne remplace pas un conseil juridique personnalisé**

Utilisation :

Diffusion autorisée uniquement à titre informatif ou associatif, sous réserve de mentionner la source : © Les Maux d'Inaya – Édition 2025

Toute reproduction ou diffusion à but lucratif est strictement interdite.

GLOSSAIRE DES SIGLES

Petit mémo pour s'y retrouver dans les termes administratifs

 Sigle	 Signification	 Rôle / Utilité
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées	Évalue les droits et oriente vers les dispositifs adaptés (AESH, IME, SESSAD, ULIS...)
ARS	Agence Régionale de Santé	Supervise les établissements médico-sociaux (IME, SESSAD, CMP, CAMSP...)
GOS	Groupe Opérationnel de Synthèse	Réunion de crise pour coordonner les acteurs et trouver une solution immédiate
PAG	Plan d'Accompagnement Global	Coordination institutionnelle pour les situations complexes, activée par la MDPH
ESS	Équipe de Suivi de Scolarisation	Réunit les acteurs éducatifs pour adapter la scolarité selon le PPS
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	Dispositif collectif pour élèves à besoins éducatifs particuliers au sein d'une école ou d'un collège

Astuce :

Garde ce glossaire à portée de main — il te servira à mieux comprendre les documents MDPH, les comptes rendus d'ESS et les courriers administratifs.